

16 Avril 2026.  
8h45  
16-10.

13

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)  
En matière de faillite et d'insolvabilité

N° : 500-11-066597-259

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :

2026-04-16

BOUTIQUE LE PENTAGONE INC.

*vu la procédure, la preuve, la loi, les  
représentations et l'absence de contestation  
Le Tribunal PRORGE les délais pour  
produire une proposition, soit jusqu'à 31 mai 2026  
le tout sans frais.*

Débitrice

-et-

RICHTER INC.

*[Signature]*

*M. Vincent Aude  
JURÉ JA0858*

Syndic

**REQUÊTE VISANT À OBTENIR UNE TROISIÈME ORDONNANCE PROROGÉANT  
LE DÉLAI POUR DÉPOSER UNE PROPOSITION**  
(Art. 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

À L'UN DES HONORABLES JUGES DE LA COUR SUPÉRIEURE SIÉGEANT DANS ET  
POUR LE DISTRICT DE MONTRÉAL, EN MATIÈRE DE FAILLITE, OU AU  
REGISTRAIRE DE CETTE COUR, LA DÉBITRICE EXPOSE CE QUI SUIT :

**I. PRÉAMBULE**

1. Par sa *Requête* visant à obtenir une troisième ordonnance prorogant le délai pour déposer une proposition (la « **Requête** »), Boutique Le Pentagone inc. (la « **Débitrice** ») sollicite une ordonnance prorogant le délai pour déposer une proposition d'une période de quarante-cinq (45) jours, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2026, essentiellement sous la forme du projet d'ordonnance communiqué au soutien des présentes comme **pièce R-1** (l'« **Ordonnance de prorogation de délai** »);
2. Au soutien de la Requête et de l'ordonnance sollicitée, Richter inc. (« **Richter** » ou le « **Syndic** ») dépose son *Troisième rapport du Syndic sur l'état des affaires et des finances de la Débitrice* en relation avec la Requête (le « **Rapport** »), **pièce R-2**;

**II. LES FAITS PERTINENTS**

3. Fondée en 1974, la Débitrice est une entreprise québécoise spécialisée dans le commerce de détail de vêtements, tel qu'il appert d'un extrait du Registraire des entreprises communiqué au soutien des présentes comme **pièce R-3**;
4. Les actifs de la Débitrice sont principalement constitués de stocks et d'immobilisations corporelles, tel qu'il appert du Rapport;

*[Signature]*  
Date 16 avril 2026  
Officier autorisé (Grefte de Montréal)

DATE:  
ENVOI:  
FACTURE:  
**15 AVR. 2026**